



European  
Social  
Charter

Charte  
sociale  
européenne



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

**Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 317e session**

SYNOPSIS

**Date** 07/12/2020 – 11/12/2020

**Type d'activité** Monitoring

**Lieu** Visioconférence

**Service** DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

**Origin/DG Remarks** Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

**Objectif(s)**

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- Examiner l'évolution de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- Examen et l'adoption des rapports nationaux pour les conclusions XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et les conclusions 2020 de la Charte révisée ;

**Résultats** 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans :

European Federation of National Organisations working with the Homeless (FEANTSA) v. République Tchèque  
Réclamation n° 191/2020

*Confederazione Generale Sindacale, Federazione GILDA-UNAMS and Sindacato Nazionale Insegnanti di Religione Cattolica* v. Italie  
Réclamation n°. 192/2020

*Sindacato Autonomo Europeo Scuola ed Ecologia (SAESE)* v. Italie  
Réclamation n° 194/2020

2) Le Comité a adopté une décision sur la bien-fondé dans :

International Federation of Associations of the Elderly (FIAPA)  
v. France  
Réclamation n°.162/2018

3) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement de la procédure et le Président a informé le Comité en ce qui concerne les décisions de procédure prises depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ainsi que les nouvelles réclamations enregistrées.

4) Le Sous-Comité a examiné les projets des conclusions en ce qui concerne rapports nationaux XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2020 de la Charte Révisée ;

5) Le Comité a examiné les modalités des prochains rapports écrits (2021) dans le cadre de la procédure sur les dispositions non acceptées.

6) Le Comité a tenu une première discussion sur la Déclaration sur les droits garantis par la Charte et le COVID-19

**Conclusions** Le Comité a chargé le Secrétariat :

- /
- Suivi**
- de notifier les décisions concernant les réclamations collectives selon la procédure habituelle ;
  - de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;
  - de modifier le projet de conclusions conformément aux instructions du Comité et de le transformer en conclusions provisoires ;
  - procéder à l'organisation des réunions et des rapport écrits écrits restants concernant l'exercice 2021.

**Participants** Giuseppe PALMISANO Président  
Karin LUKAS, Vice-Présidente  
François VANDAMME, Vice-Président

Eliane CHEMLA, Rapporteur général  
Petros STANGOS  
József HAJDÚ  
Krassimira SREDKOVA  
Raul CANOSA USERA  
Barbara KRESAL  
Kristine DUPATE  
Aoife NOLAN  
Karin Møhl LARSEN  
Yusuf BALCI  
Ekaterina TORKUNOVA  
Tatiana PUIU

**Secrétariat  
CdE**

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif  
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint